**TCP – Transport pour compte propre**

Cher Client,

Vous êtes entrepreneur dans le secteur du bâtiment et vous ou votre société avez investi dans du matériel professionnel ? Dorénavant, grâce à notre partenaire Jean Verheyen, spécialisé dans le secteur du transport, nous proposons une couverture dédiée aux propriétaires de camionnettes contre le vol de marchandises et du matériel professionnel.

Mais encore, votre contenu est même couvert durant la nuit si votre camionnette doit rester sur la voie publique.

En complément, nous proposons différents points importants aux entrepreneurs du bâtiment :

1. Les marchandises neuves sont assurées en « tous risques » ce qui signifie que nous ne couvrons pas uniquement les pertes ou dommages causés suite à un accident, un incendie ou à un vol mais que nous assurons par exemple aussi les dégâts occasionnés durant le (dé)chargement;
2. Les aménagements du véhicule sont également couverts par l’assurance ;
3. En plus des marchandises et du matériel, nous assurons également, sans supplément, le transport des véhicules de chantier ;
4. Pour l’outillage, pas de vétusté les 36 premiers mois. L’indemnisation se fait donc sur base du prix d’achat.
5. L’ensemble des montants assurés sont estimés en premier risque, ce qui signifie que nous n’appliquons jamais la règle proportionnelle en cas de sinistre.

Intéressé ? Contactez nous pour plus d’informations

Votre courtier.